

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Jean ERACLE

Construire la paix

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1964, tome 62, p. 23-38

© Abbaye de Saint-Maurice 2013

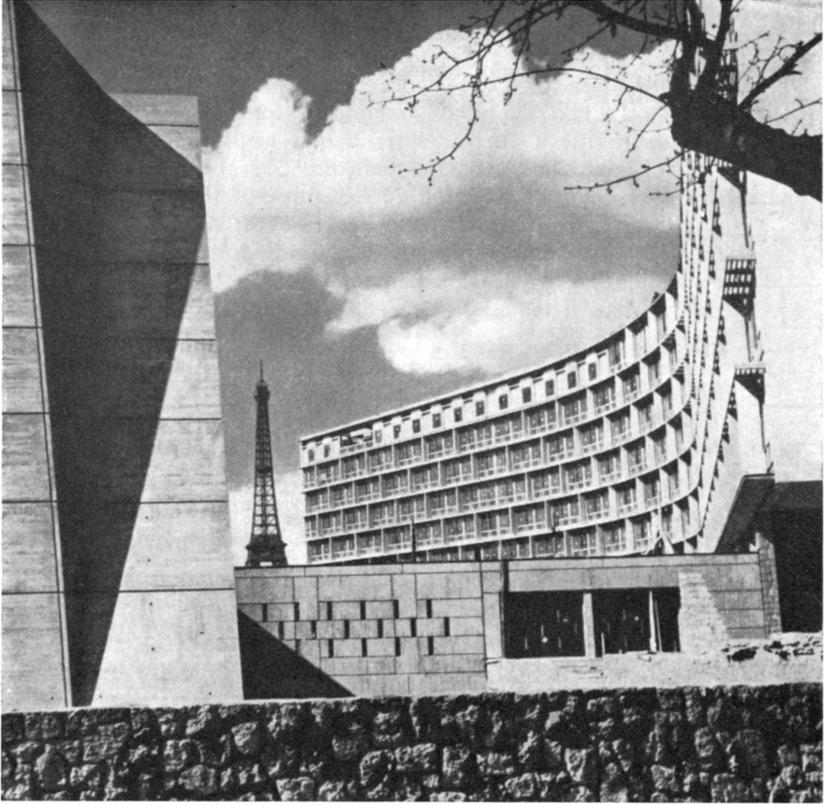


Photo UNESCO / Von Werthern

La Maison de l'UNESCO à Paris

Ces bâtiments, œuvre d'une équipe internationale d'architectes, ont été inaugurés en 1958 et sont le symbole du développement de l'UNESCO.

Construire la paix

Malgré les conflits qui s'allument continuellement ici ou là à la surface de la planète, on peut dire que tous les peuples de la terre aspirent à la paix. Les horreurs de la dernière guerre mondiale hantent encore l'esprit de bien des hommes et font en sorte que tous désirent qu'elles ne se reproduisent plus jamais. Certains, il est vrai, considèrent cette aspiration unanime comme une utopie, un rêve sans consistance, et ils regardent avec une certaine pitié tous ceux qui se dévouent pour la satisfaire. Au contraire, ceux-ci ont compris que la paix ne peut pas naître et grandir toute seule ; ils ont la conviction profonde qu'elle peut s'établir, si les hommes font réellement effort pour la construire, et ils pensent qu'il faut utiliser tous les moyens possibles pour la réaliser.

Or la paix ne dépend pas uniquement de facteurs politiques, mais aussi des relations économiques, raciales ou culturelles. Elle procède dans une large part de conditions telles que l'amélioration de l'alimentation, de la santé, du logement, des possibilités de travail, du degré d'instruction de tous les peuples.

C'est pourquoi l'Organisation des Nations Unies qui cherche à assurer la paix dans le domaine politique, est doublée et appuyée par des organisations spécialisées comme la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), l'OMS (Organisation mondiale de la santé), l'OIT (Organisation internationale du travail) et l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture).

C'est de cette dernière qu'il faut dire maintenant quelques mots.

Les buts de l'UNESCO

« Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix. »

Cette phrase, tirée de l'Acte constitutif de l'UNESCO, définit pour l'essentiel l'activité de cette organisation. Fidèle à ce principe, l'UNESCO s'efforce de promouvoir la paix et la sécurité entre les peuples en favorisant les progrès de l'éducation, de la science et de la culture, en encourageant la coopération internationale dans ces divers domaines, en aidant les Etats membres à développer leurs activités éducatives, scientifiques et culturelles, en jouant le rôle d'un centre d'information et d'échange au service des Etats membres.

La structure de l'UNESCO

L'orientation et le programme de l'UNESCO, ainsi que son budget, sont déterminés par l'Assemblée générale, qui se réunit tous les deux ans et se compose des délégués nommés par les gouvernements des pays membres.

Les Etats membres étaient au nombre de 113 au début de 1963.

L'activité de l'Assemblée générale est préparée par un Conseil exécutif qui se réunit deux fois par an et veille également à l'exécution de ses décisions.

Le programme est appliqué par le moyen du Secrétariat général. Son siège est à Paris. A sa tête se trouve le Directeur général.

En plus de bureaux et de services purement administratifs, le Secrétariat comprend sept départements et un service des documents et publications. Les noms des départements reflètent les diverses activités de l'UNESCO : Education, Sciences exactes et naturelles, Sciences sociales, Activités culturelles, Information, Echanges de personnes, Bureau des relations avec les Etats membres.

Le Secrétariat occupe environ un millier de personnes, auxquelles s'ajoutent quelque 500 autres collaborant avec lui dans les bureaux régionaux ou les commissions d'assistance technique.

Chaque Etat membre applique ordinairement le programme par l'intermédiaire d'une Commission nationale. Beaucoup de pays membres, dont la Suisse, ont un délégué permanent auprès du Secrétariat général à Paris. En outre, un certain nombre d'organisations internationales non gouvernementales s'efforcent de coopérer au programme dans leur domaine respectif. Plusieurs d'entre elles jouissent même du statut consultatif auprès de l'UNESCO.

L'Organisation est financée par les cotisations des Etats membres, les fonds d'assistance technique des Nations Unies et des contributions spéciales, gouvernementales ou privées.

L'action de l'UNESCO

L'activité de l'UNESCO revêt de multiples aspects. D'une manière générale, l'Organisation s'efforce de stimuler les Etats membres et de les aider le plus possible dans l'application du programme. Elle envoie des commissions d'experts et de conseillers ; elle réunit des congrès de savants et de chercheurs ; elle organise des enquêtes et des stages de formation, crée des centres éducatifs, rassemble et diffuse de la documentation, favorise les échanges et les contacts entre les peuples.

Depuis la Conférence générale de 1954, l'activité s'est concentrée sur les cinq domaines prioritaires suivants :

Extension de l'enseignement gratuit et obligatoire du premier degré ;

Développement de « l'éducation de base », c'est-à-dire non seulement la lutte contre l'analphabétisme, mais aussi la promotion des connaissances nécessaires au développement général des communautés, ainsi qu'au progrès économique et social ;

Impulsion à donner à la recherche scientifique en vue de l'amélioration des conditions de vie ;

Effort pour diminuer les tensions raciales, sociales et internationales ;

Appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident.

Pour accomplir le programme en ces domaines prioritaires,

des entreprises de grande ampleur ont été lancées sous forme de « projets majeurs ». Ils se présentent comme une cristallisation des efforts effectués dans les domaines prioritaires. Ces projets sont actuellement au nombre de trois :

Extension de l'enseignement primaire en Amérique latine, principalement par la formation des maîtres ;

Recherches scientifiques sur les terres arides, afin d'étudier les possibilités d'y étendre la végétation et la culture ;

Appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident.

L'accent placé sur les domaines prioritaires et sur les « projets majeurs » n'empêche pas les autres activités propres à chacun des départements ou services de l'UNESCO.

Les Ecoles associées

Le Département de l'Education de l'UNESCO comprend une section spéciale destinée à promouvoir une éducation pour la compréhension internationale. L'UNESCO a la conviction que l'esprit de compréhension entre les nations doit naître et se développer dans le cœur des hommes dès le plus jeune âge. Aussi, depuis 1953, a-t-elle incité divers établissements d'enseignement à entreprendre des activités expérimentales en vue de former les jeunes dans cette perspective.

Les institutions qui ont accepté cette proposition ont été groupées sous la dénomination d'Ecoles associées, sans pourtant qu'un lien plus particulier et juridique ait été créé entre elles. Les activités entreprises dans ce cadre ont été ordonnées autour de trois thèmes principaux : l'étude des Nations Unies et des organisations spécialisées, la connaissance des droits de l'homme, la compréhension des pays et des peuples étrangers. Au moyen de méthodes actives, faisant appel le plus possible à l'initiative et au travail personnels des élèves, ainsi qu'à leur sens de coopération, ces établissements se sont efforcés d'inculquer un esprit, une mentalité parmi la jeunesse.

Le système des Ecoles associées s'est rapidement développé, car en août 1963, dix ans après la naissance de l'expérience, 207 écoles secondaires et 78 écoles normales, dans 43 pays, participaient à ce programme.

C'est dans ce cadre et cet esprit que furent organisées l'étude

et l'exposition sur la Thaïlande qui occupèrent un groupe d'élèves du Collège de Saint-Maurice, durant l'hiver de 1962/63.

La réunion internationale de Sèvres

Après dix années d'expérience, le Département de l'Education de l'UNESCO avait besoin de consulter ceux qui avaient participé à l'activité des Ecoles associées. Dans ce but, la Commission nationale française pour l'UNESCO se chargea d'organiser, du 9 au 20 décembre 1963, au Centre international d'Etudes pédagogiques de Sèvres, aux portes de Paris, une vaste réunion des représentants des Ecoles associées. Chaque pays ayant participé à l'expérience était invité à envoyer deux délégués.

Les pays qui répondirent à l'appel furent au nombre de 38.

Europe : Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Italie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République fédérale allemande, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Yougoslavie.

Asie : Ceylan, Corée du Sud, Indonésie, Israël, Japon, Liban, Pakistan, Philippines, Syrie, Thaïlande, Union Indienne.

Amérique : Argentine, Brésil, Canada, Chili, Equateur, Etats-Unis, Pérou, Uruguay.

Afrique : Egypte, Ghana, Maroc.

Etaient absents : Birmanie, Cuba, Ethiopie, Grèce, Jordanie.

En outre, plusieurs pays ont envoyé un observateur : Bulgarie, Eire, Laos, Ruanda, Tchécoslovaquie.

La Suisse avait désigné comme délégués Mlle Edmée Montandon, professeur à Neuchâtel, membre associé de la Commission nationale pour l'UNESCO et présidente du Comité suisse des Ecoles associées, et l'auteur de ces lignes.

La session fut ouverte par Mme E. Hatinguais, présidente de la Commission Education de la Commission nationale française de l'UNESCO. Au cours de la séance d'ouverture, les participants eurent le plaisir d'entendre M. René Maheu, directeur général de l'UNESCO, ainsi que M. Hessel, représentant du ministre français de l'éducation nationale.

Les premiers jours furent consacrés à l'examen des activités

accomplies durant les dix dernières années en faveur de la compréhension internationale dans le cadre des Ecoles associées. Chaque délégation fut invitée à exposer les expériences effectuées dans son pays.

La semaine qui suivit fut entièrement occupée par les travaux des commissions, au nombre de huit, chargées d'examiner les divers domaines où s'exerce l'activité des Ecoles associées et d'étudier les possibilités futures du système.

Les débats se déroulèrent sous la présidence de Mme Hatinguais, en présence de plusieurs membres du Secrétariat de l'UNESCO, dont M. D. V. Irvine, chef de la Section d'éducation pour la compréhension internationale de l'UNESCO. Etaient également présents plusieurs membres du Secrétariat de la Commission nationale française de l'UNESCO, notamment M. Y. Brunsvick, secrétaire général.

Les délégués furent aidés dans leur tâche par deux consultants : M. l'Inspecteur général Louis François, vice-président de la Commission nationale française pour l'UNESCO, et M. Terence Lawson, secrétaire du Council for Education in World Citizenship (Royaume-Uni).

Les deux derniers jours de la session furent employés à l'élaboration du rapport général et à son approbation par l'Assemblée plénière.

Le 10 décembre, les délégués furent reçus à la Maison de l'UNESCO, à Paris, où ils purent assister à la Séance solennelle commémorative du 15^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Durant la session, les participants eurent l'occasion de rencontrer les membres d'un stage pour chefs d'établissements secondaires français, une délégation d'inspecteurs scolaires français, un groupe de professeurs mexicains, les membres de la Commission nationale française pour l'UNESCO, ainsi que les délégués permanents de plusieurs pays auprès du Secrétariat de l'UNESCO.

Les conclusions de la réunion de Sèvres

Quels furent les domaines explorés durant la réunion internationale de Sèvres ?

Ils furent au nombre de huit, c'est-à-dire :
Aménagement des programmes dans le cadre des études traditionnelles ;

Matières et sujets ;

Méthodes et matériel employés dans les écoles normales ;

Méthodes et matériel employés dans les écoles secondaires ;

Recherches et évaluation des résultats ;

Activités extra-scolaires ;

Développement ultérieur des Ecoles associées ;

Suggestions pour l'action future de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation pour la compréhension internationale.

Certaines des conclusions auxquelles sont parvenues les diverses commissions ne diffèrent pas des résultats obtenus dans des stages antérieurs, mais restés sans effet pratique. Les travaux de l'actuelle réunion ont donc de nouveau attiré l'attention de l'UNESCO sur des points particuliers demeurés en veilleuse.

Nous allons brièvement énumérer les principales de ces conclusions. Elles ont été élaborées par des gens venant de pays où le niveau des études et les méthodes employées ne sont pas toujours les mêmes : on ne s'étonnera donc pas de voir soulignées ici et recommandées certaines manières de faire déjà appliquées dans notre pays depuis plusieurs années. Si nous nous plaisons à les mentionner tout de même, c'est pour qu'on se rende bien compte que ces manières de faire sont toujours considérées comme valables dans les milieux internationaux s'occupant de l'éducation.

Aménagement des programmes dans le cadre des études traditionnelles

Si les diverses sciences sociales, surtout l'histoire et la géographie sont particulièrement aptes à encourager la compréhension internationale, toutes les autres matières (langues, arts et sciences, etc.) peuvent jouer un rôle favorable à l'épanouissement d'attitudes souhaitables. Il faut se souvenir en effet que la compréhension internationale est plus un esprit, une mentalité, qu'un simple savoir.

L'histoire

L'histoire doit conduire l'élève à dépasser le cadre national pour parvenir à une compréhension de l'histoire universelle.

Il faut donc lui montrer les influences que les divers pays ont exercées les uns sur les autres à différentes époques. De même, il faudra lui faire connaître les religions et les institutions sociales.

Au premier degré, il faudra surtout s'attacher à montrer comment les hommes du passé ont vécu et décrire la vie de personnages illustres de nombreux pays ; l'enfant porte un intérêt spontané à de tels sujets.

Au second degré, on n'aura pas peur d'aborder les problèmes contemporains.

Les participants ont estimé que les livres d'histoire auraient dû être refondus depuis longtemps et qu'il est nécessaire d'intensifier l'utilisation des moyens de grande information et les auxiliaires visuels (si, en effet, l'histoire décrit les civilisations, il est nécessaire de faire passer sous les yeux des jeunes des images illustrant ces civilisations).

La géographie

Cette science apporte des connaissances sur les conditions matérielles des hommes, sur les ressources de la nature, sur les facteurs d'ordre économique et social. Il faut insister sur l'interdépendance de tous les humains dans ces divers domaines.

A l'école primaire, l'enfant doit étudier son milieu immédiat et en déduire les premières lois de la géographie.

A l'école secondaire, l'élève doit élargir progressivement son horizon sur les communautés de plus en plus vastes qui composent l'humanité.

Au lieu des continents, on pourrait prendre comme « unités d'études » les régions présentant une similitude de conditions et de culture (par exemple : les pays de type capitaliste, ceux de régime socialiste, ceux du Tiers-Monde).

L'instruction civique

Cette discipline est apparue comme essentielle du fait qu'elle étudie les problèmes d'actualité. Les méthodes et le matériel d'enseignement devraient faire l'objet de recherches complémentaires.

L'instruction civique ne doit pas se borner à l'étude de son propre pays et de ses problèmes, mais s'ouvrir sur la vie internationale. On peut rappeler à ce propos que le véritable

patriotisme moderne doit déboucher sur la coopération internationale, et inciter les citoyens à vouloir que leur pays joue tout son rôle dans la construction du monde.

Les sciences et les mathématiques

Ces disciplines serviront la compréhension internationale dans la mesure où l'on montrera que leurs progrès dans le passé n'ont pas été l'apanage d'un seul peuple et ne sont possibles aujourd'hui que dans un climat de coopération entre chercheurs de tous les pays.

Les langues étrangères

Leur étude doit mener à une connaissance intime des autres cultures et elle devrait commencer dès l'école primaire.

Il faudrait en enseigner un plus grand nombre au degré secondaire.

On devrait présenter toutes les régions où la langue étudiée est parlée (par exemple : l'espagnol ouvre sur l'Amérique latine également, l'anglais sur les Etats-Unis et les pays du Commonwealth, le français sur la Belgique, le Canada, la Suisse et les pays de la Communauté).

La langue maternelle

L'étude de la langue maternelle peut être l'occasion d'une éducation pour la compréhension internationale.

En littérature, on pourrait, par exemple, faire des comparaisons avec des œuvres littéraires d'autres peuples.

On aura aussi avantage à choisir un « centre d'intérêt » propre à promouvoir la compréhension internationale : le sujet choisi serait étudié à l'occasion de divers exercices (lectures, explications de textes, exercices d'orthographe ou de rédaction).

Les arts

La connaissance de la culture des pays étrangers — théâtre, musique, peinture, danse, etc. — est importante.

L'étude des arts et de la musique ne devraient pas se limiter à la connaissance d'une seule forme de culture, par exemple, celle de l'Occident, mais ouvrir les horizons des élèves sur d'autres manifestations culturelles de l'humanité,

de manière à ce qu'ils puissent les comprendre, les goûter et non les considérer comme des formes nécessairement primitives ou appartenant à un folklore dépassé.

La Conférence de Sèvres a insisté sur la nécessité d'utiliser les possibilités offertes par les méthodes actives et les techniques modernes dans l'enseignement de toutes les disciplines.

Diverses recommandations ont été formulées, à l'adresse de l'UNESCO et des Commissions nationales, au sujet de la production et de la diffusion d'un matériel pédagogique adéquat (monographies, traductions d'œuvres littéraires, anthologies et manuels).

Matières et sujets

Il a été estimé à Sèvres que les trois thèmes initialement proposés en vue d'expérience sur l'éducation pour la compréhension internationale se sont montrés fructueux et doivent être conservés. Ces trois thèmes ne s'excluent pas, mais se complètent. Ce sont :

l'étude des Nations Unies,
l'étude des pays étrangers,
l'étude des droits de l'homme.

Plusieurs recommandations ont été élaborées. On insiste particulièrement sur la nécessité de présenter ces thèmes d'une manière concrète et vivante, en les replaçant dans l'actualité. On aura avantage à utiliser, conjointement avec la méthode intellectuelle, basée sur l'étude proprement dite, la « méthode affective », qui consiste à engager les jeunes dans des activités de coopération internationale (telles que la Campagne contre la faim ou les bons d'entraide de l'UNESCO).

Méthodes et matériels employés dans les écoles normales

La personnalité du maître joue un rôle primordial, d'où la nécessité de former le personnel enseignant dans le sens d'une véritable compréhension internationale.

Un grand nombre de suggestions ont été émises au sujet de la formation des maîtres dans le domaine de la compréhension internationale.

Il faudrait d'abord que les autorités de l'enseignement

appuient l'effort fourni par les maîtres en faveur de la compréhension internationale.

Dans les écoles normales, un cours spécial sur les Nations Unies et les organisations spécialisées devrait figurer au programme.

Il faudrait introduire les méthodes actives dans les écoles normales où les méthodes traditionnelles sont toujours en vigueur.

Les futurs maîtres devraient être préparés à rassembler eux-mêmes la documentation et le matériel dont ils auraient besoin. On devrait les initier systématiquement à l'emploi des moyens audio-visuels.

Il faudrait constituer des leçons-types sur les trois thèmes considérés comme plus favorables à l'éducation pour la compréhension internationale.

Du matériel et de la documentation devraient être préparés et mis à la disposition des maîtres.

Il conviendrait que les institutrices destinées aux écoles maternelles soient initiées aux méthodes qui forment une mentalité favorable à la compréhension internationale chez les tout jeunes enfants.

Les Commissions nationales devraient, en collaboration avec les autorités de l'enseignement, organiser des stages de formation pour les maîtres déjà en exercice.

L'aide de l'UNESCO serait précieuse pour organiser des échanges d'enseignants et offrir des bourses d'étude.

Il faudrait que les revues pédagogiques publient de temps en temps des articles concernant les activités des Ecoles associées.

Méthodes et matériel dans les écoles secondaires

Les méthodes

Il faut examiner soigneusement les programmes pour voir où l'enseignement pour la compréhension internationale pourrait le mieux s'insérer sans surcharge excessive.

Il conviendrait d'avoir recours, quand c'est possible, à des visiteurs étrangers ou à des ressortissants du pays ayant voyagé, afin qu'ils viennent exposer aux élèves les problèmes des autres nations.

Il faut encourager les élèves à rassembler eux-mêmes de la documentation sur les pays ou les problèmes étudiés.

Les élèves devraient prendre part à des discussions sur des problèmes d'actualité ; on pourrait aussi les inviter à découper des articles de journaux ou de revues pour constituer une sorte de « journal mural » renouvelable chaque semaine.

Il est recommandé, quand on étudie un pays étranger, d'avoir directement contact avec des élèves de ce pays, afin que des échanges de renseignements et de documents puissent s'effectuer.

Les travaux entrepris dans le domaine de la compréhension internationale sont formateurs pour les élèves : il faut donc les multiplier.

Le matériel

Les Commissions nationales sont invitées à rassembler du matériel (ouvrages, films, disques, etc.) concernant leur pays et à le mettre à la disposition des autres pays.

Les Commissions nationales et les associations d'enseignants devraient préparer des listes de documents concernant les trois thèmes favorables à la compréhension internationale.

Les mêmes organismes sont invités à préparer un bulletin périodique d'information à l'usage des élèves. Il conviendrait que cette publication soit illustrée.

L'UNESCO devrait envisager d'éditer une nouvelle revue mensuelle spécialement destinée aux écoles secondaires et à leurs élèves.

Recherches et évaluation des résultats

Evaluer les résultats d'expériences pédagogiques est très délicat. Cependant, c'est nécessaire pour voir si les objectifs sont atteints.

Il est souhaitable que des batteries de tests soient établies, de façon à évaluer l'évolution de la mentalité des élèves.

L'UNESCO devrait poursuivre ses recherches dans ce domaine avec l'aide de psychologues et d'enseignants s'intéressant à l'éducation pour la compréhension internationale.

Les Commissions nationales pourraient aussi créer des commissions d'experts travaillant en collaboration avec les instituts de recherches psychologiques.

Les tests doivent être conçus de la manière la plus scientifique

possible. Ils doivent viser non seulement à l'évaluation, par le maître, des résultats obtenus, mais aussi à une prise de conscience, par l'élève, de l'évolution de sa propre attitude.

Activités extra-scolaires

Les associations scolaires, constituées de volontaires enthousiastes, permettent d'agir là où il n'est pas possible d'envisager une activité généralisée pour la compréhension internationale. Elles s'appuient sur l'initiative même des jeunes et agissent selon les formes et les thèmes choisis par eux avec le conseil d'adultes expérimentés. Elles permettent la formation du sens des responsabilités et habituent les jeunes à discuter et à collaborer avec des personnes d'opinion ou de formation différentes.

Leurs activités sont très variées : cercles, conférences, débats, expositions, célébration de journées internationales, correspondance internationale, rencontre sportive internationale, manifestations artistiques, etc.

Ces associations permettent d'associer plusieurs sections d'âge différent à un projet. De la sorte, des élèves plus âgés peuvent former des élèves plus jeunes en leur confiant des responsabilités, ce qui assure la continuité.

Ces associations peuvent éveiller l'intérêt de l'école dans son ensemble pour les thèmes de compréhension internationale en organisant des manifestations plus étendues.

Ces associations peuvent entrer en contact avec d'autres associations de jeunesse et poursuivre avec elles un but déterminé commun.

Ces associations devraient être fédérées sur le plan national, afin d'augmenter leurs possibilités d'action.

L'UNESCO devrait signaler aux Commissions nationales l'intérêt que présentent de telles associations et encourager ce genre d'activité.

On pourrait envisager la création d'une « Confédération internationale des associations de l'UNESCO ».

Développement ultérieur des Ecoles associées

La Conférence de Sèvres recommande l'extension du système des Ecoles associées aux écoles primaires.

Le système des Ecoles associées doit toucher plus d'écoles secondaires et dans des pays plus nombreux.

Il doit se répandre spécialement dans les écoles normales et tous les établissements s'occupant de la formation des maîtres.

L'appui des autorités de l'enseignement devrait être recherché, afin de donner au système tout son poids.

Une certaine coordination des Ecoles associées est souhaitable à l'échelon national.

Les établissements qui ne participent pas aux systèmes devraient être invités aux manifestations organisées par les Ecoles associées dans le cadre de l'éducation pour la compréhension internationale.

L'UNESCO devrait servir de centre d'information et d'échange et s'efforcer de fournir un matériel vraiment adapté.

Suggestions pour l'action future de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation pour la compréhension internationale

Le dernier des huit groupes de travail avait comme mission de rassembler et d'appuyer les suggestions faites à l'UNESCO par les groupes précédents et d'en ajouter éventuellement de nouvelles.

Tout d'abord, l'UNESCO devra prendre contact avec les Etats membres pour qu'ils introduisent le système des Ecoles associées, s'ils ne l'ont pas fait jusqu'ici, et qu'ils étendent ce genre d'expérience aux écoles primaires, techniques et professionnelles, ainsi qu'aux Universités.

L'UNESCO devra préparer du matériel pour les écoles primaires et les écoles normales et assurer la distribution de ce matériel dans les Etats membres par l'intermédiaire des Commissions nationales ou, à leur défaut, des autorités nationales et des institutions éducatives.

L'UNESCO devra suggérer aux Etats membres de n'envoyer aux séminaires de l'UNESCO que des personnes capables d'assurer ensuite l'application des conclusions faites dans de tels séminaires.

L'UNESCO devra organiser, avec l'assistance des instituts de recherches pédagogiques et des associations d'enseignants,

une étude sur la provenance des préjugés, une recherche sur la contribution possible des différentes disciplines d'enseignement à la compréhension internationale, une enquête sur l'influence des grands moyens modernes d'information (presse, radio, télévision) en faveur ou contre l'éducation pour la compréhension internationale.

L'UNESCO devra faire bénéficier davantage de personnes de ses bourses de voyage : dans ce but, il faudrait que les itinéraires fixés touchent un nombre plus restreint de pays et que les bénéficiaires soient choisis parmi les personnes pouvant exercer une influence sur la planification de l'éducation dans leur pays.

Les Commissions nationales, avec l'assistance de l'UNESCO, devraient mettre en œuvre des projets nationaux basés sur l'expérience des Ecoles associées.

Pour conclure

La réunion internationale de Sèvres, à laquelle nous avons eu l'honneur de prendre part, a été fructueuse aussi bien par l'excellent travail qui y a été accompli que par les contacts personnels qu'elle a occasionnés.

Il reste maintenant à agir de telle manière que ces conversations ne s'envolent pas comme de vaines paroles, mais trouvent partout un terrain d'application favorable.

Espérons que la Suisse continuera à jouer tout son rôle dans le domaine de la compréhension internationale : cela dépend, pour une bonne part, de ce que tous, nous acceptons d'accomplir dans ce sens.

Jean ERACLE

Pour la rédaction de cet article, nous avons utilisé la brochure : Qu'est-ce que l'UNESCO ? publiée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 2^e éd., Paris, 1960 ; le projet de rapport général de la réunion internationale des représentants des Ecoles associées de l'UNESCO, tenue à Sèvres en décembre 1963, ainsi que nos propres notes et souvenirs de cette réunion.